

ANGLAIS

PRESENTATION DU SUJET

Le sujet donné cette année portait sur la **société de surveillance** aux Etats-Unis, et plus particulièrement sur **ses acteurs** (*How is control exerted by the various actors of the American surveillance society?*). Il s'agissait ici de confronter les candidats à un sujet de société majeur, incarné dans le contexte culturel spécifique des Etats-Unis.

Cinq documents différents étaient soumis aux candidats pour cette épreuve de synthèse : **trois textes journalistiques, caractérisés par une subjectivité marquée puisque les auteurs y expriment un point de vue personnel** ; **une photographie**, dont le jury regrette qu'elle ait trop souvent été peu, voire pas, exploitée par les candidats ; ainsi qu'**un graphique**.

La question donnée invitait donc à **s'interroger sur les points suivants : qu'est-ce que la société de surveillance aux Etats-Unis ? Quels sont ses acteurs ? De quel contrôle parle-t-on** (qui contrôle qui et comment, sur quoi ?)

Il s'agissait donc d'**identifier les acteurs de la société de surveillance (le gouvernement, les grandes entreprises technologiques et le grand public/les citoyens américains)** et à **mettre en évidence le contrôle, ou les tentatives de contrôle, qu'ils exercent les uns sur les autres**. Les meilleurs candidats ont ainsi su problématiser cette **relation d'interdépendance** entre les acteurs, mais aussi **l'évolution de cette relation dans le temps (rupture dans le passé, situation présente, risques pour le futur)**.

Un écueil pour les candidats était donc d'évacuer la spécificité culturelle des documents et de s'identifier ou de s'assimiler aux citoyens américains en utilisant de façon récurrente la première personne du singulier pour traiter le sujet (« *cameras monitoring us* », « *it makes our lives safer* », « *our data* »), ce qui pouvait même conduire à des problématiques erronées (« *How can we say that the American society is controlling us ?* »).

On rappellera que les candidat et candidates sont évalués sur trois grands critères :

- Langue (sur 20)
- Méthode (sur 15)
- Compréhension et restitution (sur 15)

COMPREHENSION DES DOCUMENTS ET TRAITEMENT DU SUJET

La très grande majorité des candidats a bien compris le dossier sur le plan factuel, notamment les trois documents textuels, et nombreux sont ceux qui ont bien identifié les acteurs et se sont efforcés d'étudier leur rôle.

Cependant, le jury regrette que, dans un nombre non négligeable de copies, les candidats aient omis de repérer le grand public comme étant un acteur essentiel de la société de surveillance. Certains candidats ont par ailleurs eu des difficultés à articuler leur propos autour de l'idée de contrôle, et à dépasser le traitement superficiel du dossier en montrant clairement les relations d'interdépendance entre le gouvernement, les GAFAM et le grand public. Enfin, le jury déplore la méconnaissance de *Nineteen Eighty-Four*, roman de George Orwell, qui a conduit un trop grand nombre de candidats à ne pas relever le parallèle fait dans le document 1, et plus largement dans le document 2, entre la situation dystopique imaginée par Orwell et la surveillance de masse aux Etats-Unis au XXI^e siècle, sans mentionner les copies qui n'ont simplement pas compris que *1984* était un roman et qui à la place l'ont compris comme l'année (une centaine).

Document 1

Cet article d'Adam L. Penenberg, contributeur pour *Wired*, magazine traitant de façon privilégiée de sujets technologiques et de l'impact de la technologie, montrait **l'évolution de la surveillance après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, et mettait en garde le lecteur contre l'avènement possible de**

la surveillance d'état.

Un nombre non négligeable de copies a rebaptisé la publication *The Wired* au lieu de *Wired* (peut-être en lien avec la série *The Wire*), ce qui envoie un très mauvais signal au correcteur. On ne peut pas exiger des candidats qu'ils connaissent cette publication (bien qu'il s'agisse d'un titre majeur de la presse spécialisée dans des domaines d'intérêt des candidats), mais on peut leur reprocher de ne pas être rigoureux et de ne pas savoir recopier exactement le titre d'une source.

La date de publication de ce document, décembre 2001, soit quelques mois après le 11 septembre) était porteuse de sens car elle le place en décalage de presque vingt ans avec le reste des documents composant le dossier. Il était donc attendu des candidats qu'ils relèvent cette particularité, qui devait également orienter leur appréhension de l'article, et la mise en lien avec les autres documents, et leur permettre d'identifier une dimension chronologique dans le dossier.

Quelques candidats ont situé de façon erronée les attentats terroristes en novembre (peut-être en raison d'une mauvaise lecture de la date 9/11 au format américain dans le document 3), en 2011 ou en 2021. Les idées principales du texte ont en général bien été repérées, notamment la tension entre l'exigence de sécurité et les concessions faites par les Américains sur le plan de la vie privée. Un grand nombre de candidats a d'ailleurs choisi l'impact des attentats du 11 septembre comme point de départ de leur développement, ce qui était tout à fait pertinent. Les meilleures copies ont mentionné le risque lié à la création éventuelle d'une base de données partagée entre le gouvernement et les entreprises détentrices de données issues de la surveillance (en faisant le lien avec la relation entre les entreprises technologiques et le gouvernement). Il était également intéressant de souligner l'évolution entre 2001 et aujourd'hui, par exemple en mettant en regard le consensus autour de l'acceptation de la surveillance par les consommateurs évoqué dans l'article d'une part et l'inquiétude de la population au sujet de cette même surveillance relevée dans les documents 2, 3 et 5.

Certains aspects du texte ont été moins bien compris des candidats. Certains ont ainsi affirmé que les technologies permettant la surveillance ont été mises en place après les attentats, alors que l'article dit précisément le contraire. Par ailleurs, « surveillance society » a parfois été entendu comme étant une entreprise. La position de l'auteur, qui alerte le lecteur sur une possible banalisation de la surveillance par l'État et sur une possible dérive sécuritaire n'a pas toujours été bien perçue : le développement de la surveillance par le gouvernement pour des raisons de sécurité est présenté dans certaines copies comme pleinement légitime.

Document 2

Il s'agissait ici d'un article de Kalev Leetaru, publié en ligne sur le site du magazine économique américain *Forbes*, qui compare de façon méthodique la surveillance de masse organisée par les GAFAM aux Etats-Unis en 2019 et la surveillance d'état exercée par un régime autoritaire imaginé par George Orwell dans *Nineteen Eighty-Four*.

Le plus souvent, la valeur prémonitoire du roman apparaît bien dans les copies. Les candidats ont globalement bien compris l'idée que les modalités de la surveillance ont effectivement été anticipées par Orwell, mais que ce sont finalement des entreprises privées et non l'État qui la mettent en place dans la réalité de 2019, mais ils ne l'expliquent pas toujours clairement.

Le contresens le plus fréquent sur ce document a été la confusion, particulièrement surprenante aux yeux du jury, entre le titre du roman et l'année 1984, qui a conduit une centaine de candidats à lire le texte comme une comparaison entre la société de surveillance américaine en 2019, et cette même société de surveillance américaine trente-cinq ans plus tôt, sans voir qu'il y avait là une référence à une œuvre de fiction dystopique. Même si les candidats méconnaissaient l'œuvre de George Orwell, l'article indiquait clairement qu'il s'agissait d'un roman. Quelques autres contresens ont porté le mot « thoughtcrime », dont tous les candidats n'ont pas compris que c'était un concept issu du roman, ce qui était pourtant explicité en note.

Document 3

Cette tribune de Shira Ovide, rédactrice en charge de la newsletter technologie au *New York Times*, revenait sur l'impact majeur des révélations du lanceur d'alerte Edward Snowden sur l'espionnage des entreprises technologiques américaines par la *National Security Agency*, sur l'évolution des pratiques de surveillance qui s'en est ensuivie, ainsi que sur l'évolution de l'opinion publique sur le sujet.

Une grande majorité des copies a montré une bonne compréhension de l'article, les candidats étant probablement familiers des révélations d'Edward Snowden en 2013. Le jury regrette cependant que certains candidats aient fait l'impasse sur ce point, qui était central pour le document, mais aussi pour l'ensemble du dossier. Il permettait en effet de problématiser le sujet autour de la relation entre les géants du numérique et le gouvernement, leur mécontentement ayant une incidence sur la vie privée des Américains. Ces candidats ont eu tendance à traiter le document de façon plus partielle, en se concentrant uniquement sur l'idée de sécurité, en lien avec le document 1.

Les meilleures copies, trop peu nombreuses, ont bien exploité la teneur subjective de ce texte, dans lequel Shira Ovide pose clairement la question du contrôle des GAFAM par l'État, pour le mettre en lien avec le document 4, qui illustrait précisément cette idée.

Document 4

Cette photo de presse, publiée ici dans le *New York Times*, illustre l'audition de Mark Zuckerberg à la Chambre des représentants des Etats-Unis, par la sous-commission en charge des pratiques anticoncurrentielles, dans le cadre d'une série d'auditions des grands patrons d'entreprises technologiques américaines en juillet 2020.

Le jury déplore ici la pauvreté de la lecture et de l'analyse d'image constatée dans les copies. L'on rappellera ici qu'il est important d'interroger le document iconographique et de ne pas se contenter de le décrire ou d'y faire référence. Ainsi, il importait bien sûr que les candidats mettent en évidence ce qui était illustré (le titre était à cet égard très explicite et devait guider les candidats dans leur approche du document), mais aussi qu'ils se posent les questions suivantes : quelle est l'intention du photographe ? Quelle est la portée d'une telle image compte-tenu de la source dans laquelle elle a été publiée ? Quels sont ses destinataires ? Quel est l'effet créé par le cadre ? Qui regarde, observe, et contrôle qui dans cette photographie ? Qui domine qui ? Parmi les éléments qui pouvaient être relevés, l'on pourra mentionner la solennité et le caractère éminemment institutionnel du lieu (le drapeau, le grand sceau des Etats-Unis, les portraits officiels) ; la présence de caméras dont l'objectif est pointé vers le photographe ; la présence de Mark Zuckerberg sur un écran, prenant à la fois toute la place sur l'écran, mais étant visuellement écrasé par le cadre institutionnel à l'échelle de la photographie entière. Outre les nombreuses copies qui ont omis de traiter ce document, ou dans lesquels il était sous-exploité, plusieurs contresens ont été relevés par le jury. Il était ainsi erroné d'affirmer que la photographie plaçait le législateur américain et les GAFAM sur un pied d'égalité, que Mark Zuckerberg était traité comme l'égal du gouvernement, que la photographie montrait que Facebook aidait le gouvernement à contrôler les utilisateurs/citoyens ou encore que les entreprises technologiques s'efforçaient de protéger la vie privée des Américains. De telles erreurs d'interprétation auraient pu être évitées en prêtant davantage attention au titre du document.

L'écueil principal ici, présent dans 80% des copies, reste la mention rapide de mots clefs contenus dans le titre du document, sans proposer ne serait-ce qu'une phrase d'analyse. Par exemple, certaines copies présentent une simple phrase de description (« We can see Mark Zuckerberg at his trial ») sans aller plus loin. C'est insuffisant et démontre que l'image n'a pas été comprise.

Document 5

Il s'agissait ici d'un graphique en bâtons illustrant le degré de contrôle que les Américains ont le sentiment d'avoir sur les données personnelles les concernant collectées par les entreprises d'une part et par le gouvernement d'autre part. Il a été publié dans le cadre d'une étude du Pew Research Center, un institut de recherche majeur aux Etats-Unis, portant sur les Américains et leur vie privée.

Si le document a globalement été bien compris et correctement utilisé dans une majorité de copies, plusieurs erreurs sont tout de même à relever. Certains candidats n'ont pas correctement identifié la nature de ce document graphique, pourtant simple : ce n'est pas une infographie, encore moins une photographie. Sur le plan de la compréhension, **il fallait bien voir que l'objet du graphique était la perception des personnes interrogées : le graphique ne portait pas sur le pourcentage de personnes interrogées qui ont le contrôle de leurs informations personnelles ni sur la part des Américains qui sont espionnés par les entreprises ou le gouvernement.**

METHODE

Le jury se satisfait que les attentes de l'épreuve aient été très souvent bien respectées dans les copies de cette session : peu d'accrocs à la méthode ont été relevés. Pour le rappel détaillé de ces attentes, les candidats et professeurs de classes préparatoires pourront se reporter aux rapports des sessions précédentes.

En comparaison avec la session 2021, moins de candidats ont produit une synthèse comportant un nombre de mots excessif ou insuffisant. Il est également notable que l'écueil consistant à citer l'ensemble des documents à l'appui d'une idée très générale, relevé dans le rapport du jury de la session 2021 (pour rappel : (« space exploration has developed a lot (doc 1, 2, 3, 4, 5) »)), ait été beaucoup moins fréquent lors de cette session. De même, bien qu'il reste trop élevé, le nombre de candidats ayant omis de faire figurer un décompte de mots est en baisse (89, contre 122 en 2021, pour un nombre total de copies similaire). Le jury déplore encore cette année 14 décomptes volontairement faussés et 125 copies sans titre, et s'inquiète surtout d'un nombre en hausse de copies dans lesquelles un document est escamoté (le plus souvent, le document 4) : 106 pour la session 2022. Il est rappelé ici que tous les documents sont d'égale importance et que les documents iconographiques doivent également faire l'objet d'une analyse afin d'en dégager des idées pertinentes pour la synthèse, en lien avec les autres documents.

Sur le plan formel, le jury s'attend à ce que les conventions d'usage soient respectées : les titres d'ouvrage, de périodiques ou d'œuvres d'art doivent être soulignés ; les titres d'articles, de chapitres, ou de parties d'œuvres doivent figurer entre guillemets.

Titre

Quelques bons titres, pertinents et percutants, ont été relevés par le jury :

- **Message to: Mom, Copy to: Google, government**
- **The American dream is an American screen**
- **The United States of Surveillance**
- The United Surveillance of America
- **O spy can you see, by the dawn's early light?**
- **Big Tech is watching you, Uncle Sam too**
- **Big Browser is watching you**
- Consumers, government or private companies: who is (the) Big Brother?
- After 9/11, the surveillance empire strikes back
- Totally Spies
- I spy, with my little eye...

Il est regrettable que certains candidats se contentent de reprendre la question posée en guise de titre : nous rappelons que cette pratique est pénalisée lors de la correction.

Si le jury est sensible aux références à la pop culture, aux bons mots (le titre étant le seul espace de créativité dans l'épreuve), on rappellera que les titres reprenant des slogans éculés ne sont pas très appréciés des correcteurs : « *Make surveillance great again* » par exemple a été lu plusieurs fois, alors qu'il n'avait pas vraiment de sens.

Introduction

Entrée en matière cruciale de la synthèse, l'introduction a une importance particulière et a fait l'objet des principaux écueils méthodologiques. En effet, certaines introductions se sont avérées beaucoup trop sommaires, voire lapidaires, car elles ne faisaient aucune mention d'un dossier de documents à l'étude.

À l'inverse, trop d'introductions étaient excessivement longues et lourdes, certaines rentrant dans le détail des idées des documents, répondant à la problématique ou comportant une présentation du corpus par le menu, ce qui n'a pas d'intérêt. S'il peut être admis de faire une référence habile à l'idée principale de certains documents pour mettre en évidence la façon dont ils s'articulent aux autres, c'est seulement dans le corps de la synthèse qu'il convient de traiter les idées de façon précise.

La phrase d'accroche fait partie des éléments attendus par le jury, il n'est donc pas admis d'en faire l'économie pour entrer de façon abrupte dans un inventaire des documents (« This file comprises five documents »). Elle ne doit pas non plus se référer à un fait extérieur au dossier. En tout état de cause, le lieu commun qui consiste à rappeler l'importance de la thématique générale du dossier dans le monde d'aujourd'hui (« *Over the past few years, the tech industry has become more and more important* ») est à éviter.

L'annonce d'un plan n'est pas une obligation formelle, mais rend la lecture de la synthèse plus aisée.

Problématique

La grande majorité des problématiques formulées en s'écartant de la question proposée dans le sujet ont cruellement manqué de pertinence, et ont pu mener à un traitement assez pauvre du dossier. Toutefois, quelques problématiques posées par les candidats de façon simple et claire étaient opératoires, par exemple « *What is 'the surveillance society' in the USA and how does it work?* ».

Plan et structuration des idées

Comme tous les ans, le jury déconseille vivement les plans binaires (I) *Positive aspects* II) *Negative aspects and limitations*) ou plaqués (I) *Economic aspects* II) *Social aspects* III) *Political aspects/Implications* ; I) *Causes* II) *Consequences* III) *Solutions*) dont on voit mal comment ils permettaient aux candidats de traiter le sujet.

Le plan le plus évident, qui a été choisi par les candidats qui ont le mieux saisi les enjeux du dossier, prenait appui sur les différents acteurs. Les axes principaux pouvaient ainsi être :

- I) The government's control, a way to wield power
- II) A new player – Big Tech
- III) Caught in the middle, what kind of control does the public have?

Un plan chronologique pouvait également convenir s'il était bien construit.

Quelques autres plans, non dénués de maladresses, ont donné lieu à des synthèses tout à fait satisfaisantes :

- I) How are people surveilled?
- II) What are the interactions between the actors of the surveillance society?
- III) Is this surveillance accepted by the American people?
- I) Why and how data is collected
- II) The possibility of a 'surveillance state'
- III) The balance of power in the surveillance society

Un grand nombre de candidats a fait un effort de structuration des idées principales de leur synthèse, et a notamment pris soin de commencer chaque partie par une *topic sentence*, conformément aux recommandations du jury. Néanmoins, sur le plan de la mise en relation des idées au sein des parties, elles ont souvent été présentées de façon isolée, parfois sans liens logiques ou avec des liens logiques qui ne correspondaient pas à l'articulation réelles des idées ('*that's why*' introduisant autre chose qu'une cause, par exemple). Cela contribue à créer une impression de juxtaposition et mène à une perte de cohérence du propos, voire à des faux sens. Le jury souhaite ici attirer l'attention des candidats sur l'utilisation excessive de '*then*' comme mot de liaison, qui ne devrait être utilisée que pour exprimer la postériorité d'un événement par rapport à un autre.

Quelques candidats semblent délibérément refuser de se conformer aux attentes de l'épreuve et se contentent de paraphraser les documents, parfois paragraphe par paragraphe, dans l'ordre de présentation des documents au sein, ce qui est très sévèrement pénalisé sur la note finale.

Reformulation

Le jury a constaté cette année un nombre très élevé de citations issues des documents du dossier, y compris dans certaines bonnes copies, et parfois sur la quasi intégralité de la synthèse. L'on rappellera

que les candidats sont évalués entre autres sur leur capacité à exprimer des idées précises et fines de façon personnelle. Ainsi, le jury souhaite mettre en garde les candidats contre le recours aux citations, qui est fortement pénalisé. Cela vaut pour les citations qui sont matérialisées comme telles, mais aussi lorsqu'elles sont intégrées à la rédaction comme si le candidat les avait formulées lui-même. Les membres du jury sont en effet très familiers du dossier et il est illusoire de penser que recopier une phrase ou expression provenant des documents passera inaperçu lors de la correction.

Il est par ailleurs regrettable que dans certaines copies, les idées du dossier soient simplement paraphrasées de façon malhabile. Les meilleurs candidats parviennent à présenter les idées importantes de façon claire et en les articulant les unes aux autres.

Conclusion

Le jury a noté une recrudescence d'ouvertures sous forme de question dans la conclusion, ce qui est souvent peu convaincant ('Do we still have privacy?') et est déconseillé aux candidats, de même que les platitudes ('mass surveillance has become part of the day-to-day life in the American society'), qui ne contribuent qu'à laisser une mauvaise impression finale au correcteur.

Langue

La correction linguistique constitue l'un des critères d'évaluation principaux de l'épreuve, puisqu'elle représente vingt points sur cinquante.

Le jury souhaite féliciter ici le petit nombre de candidats qui, même sans être anglophones, rédigent dans un anglais fluide et riche, qui a recours aux idiomatismes à bon escient et avec parcimonie, et qui est au service de l'expression précise et claire des idées. Les meilleures copies, dont le style est travaillé, témoignent même d'un grand sens de la langue.

Dans un nombre conséquent de copies, la langue est simple, parfois trop, mais peu erronée, ce qui permet aux candidats d'exposer leurs idées de façon tout à fait acceptable.

En revanche, dans un nombre important et croissant de copies, le jury s'inquiète de trouver un niveau de langue proprement catastrophique à certains égards, et notamment sur le plan grammatical. C'est là le constat le plus alarmant que le jury ait à faire sur l'ensemble de cette session.

Vocabulaire

Des erreurs fréquentes sur le lexique de base de l'exercice ont été relevées encore cette année, et ce dès l'introduction. Le vocabulaire permettant de préciser la nature des documents susceptibles d'être proposés à l'étude des candidats est trop peu maîtrisé, ce qui n'est pas acceptable après deux ans de préparation : **a graphic*, **a photographic*, **a photographie*, confusion *photography/photograph*, **a sondage*. Les mots de liaison sont souvent mal employés : confusion *hence/thus*. En outre, l'on attend à ce niveau un répertoire de verbes de parole ou d'opinion plus étoffé que les simples verbes *say*, *speak about* et *tell*.

Des confusions ou erreurs dommageables, car conduisant à des faux-sens ou contresens parfois très gênants, ont également été relevées : **they rape our privacy*, *actual/current*, *a society/a company*, *tech companies/the media*, *policy/politics*, *survey/surveillance*, *civilians/citizens*, *organism/organisation*, *consist of/consist in*.

L'orthographe a une importance capitale et ne doit en aucun cas être négligée par les candidats : *Americans* prend une majuscule, *a means* prend un S, *lack* ne doit pas être confondu *lake* et *poll* ne doit pas être confondu avec *pool* ou *pole*.

Enfin, l'on rappellera que l'acronyme GAFAM ou GAFAM, communément admis en français, est très peu usité en anglais, qui lui préfère l'acronyme FAANG ou FAAMG dans le contexte financier, et qui fait plus généralement référence à ces entreprises avec la locution « Big Tech » ou « tech giants ».

Grammaire et syntaxe

Parmi les erreurs grammaticales les plus gênantes, l'on trouve de nombreuses constructions verbales erronées, qui témoignent parfois de certaines confusions, mais aussi parfois d'une absence de maîtrise de la syntaxe de la phrase simple en anglais.

- Confusion actif/passif : **a web article writes by Kalev Leetaru*
- Confusions sur les aspects : **it is saying by document 5, *it is says by document 5*
- Accords verbaux: **we do not knows*
- Auxiliaires modaux : **this will focused on*
- TO n'est jamais suivi d'un verbe conjugué : **to stops the collaboration*
- Utilisation excessive de l'aspect BE + -ING pour faire référence aux documents : **document 1 is talking about 9/11*

Le jury déplore également la maîtrise aléatoire de l'expression du temps, notamment du passé, et en particulier les erreurs portant sur l'utilisation du *present perfect*, qu'il était nécessaire d'employer pour mettre en regard les deux temporalités dont il était question dans le dossier :

- **since 2001, there is a search for private information, *since 2001, it became a race*

Concernant le domaine nominal, les erreurs fréquentes ont porté sur :

- la détermination : **USA, *the privacy, *the security, *in one hand, *the document 1;*
- les noms dénombrables et indénombrables, toujours les mêmes d'une session à une autre : **data are collected, *a lot of datas, *our informations, *the medias*
- les pronoms : confusion *they are/there are*, confusion *this/these*, reprise de *the state* par *he*
Style

Comme lors des sessions précédentes, le jury a relevé l'utilisation maladroite, excessive et souvent erronée de la première personne du pluriel. Les candidats doivent absolument privilégier des formes plus impersonnelles, notamment la voix passive, et se garder de recourir aux formulations suivantes : *we will see that..., when we think about it.*

CONCLUSION

Nous ne pouvons qu'une fois encore attirer l'attention sur la maîtrise de la langue, ne serait-ce que des bases grammaticales, qui sont malmenées d'année en année. Il est inutile que les candidats apprennent pléthores d'expressions toutes faites si les bases grammaticales (accord sujet verbe, temps) ne sont pas maîtrisées. Les candidats et les candidates faisant preuve d'un bon niveau d'anglais ne doivent pas, quant à eux, faire l'impasse sur la méthodologie. De bonnes copies en langue sont parfois pénalisées parce que leur synthèse reste trop en surface, alors que l'on se doute que les documents ont été bien compris. Comme chaque année cependant, nous nous réjouissons de trouver quelques bonnes copies alliant une langue riche et une compréhension manifeste de tous les enjeux du dossier.